

# Actes du colloque

Équipe  
de recherche  
sur la pénalité



Centre International de  
Criminologie Comparée

Montréal,  
5-6-7 décembre 2007

---

## Les femmes âgées incarcérées au Canada : une population invisible ?<sup>i</sup>

Véronique Strimelle  
vstrimel@uottawa.ca

**RÉSUMÉ** *Au Canada, il existe encore très peu de recherches portant sur la situation des femmes âgées en prison et sur le rapport qu'elles entretiennent avec le milieu carcéral. Notre article vise à mieux connaître ces femmes en nous basant sur la littérature actuellement disponible. Aborder la question des femmes âgées détenues pousse à s'interroger sur la relativité du concept de personne âgée et sur la manière dont les femmes plus âgées définissent et donnent sens à leur expérience en prison. Nous voulons aussi nous pencher sur certains programmes existants pour les détenus âgés en prison au Canada. Tout cela nous conduira, finalement, à nous interroger sur l'efficacité et l'utilité des formes d'intervention pénale mises en place actuellement à l'égard des femmes âgées détenues.*

**MOTS CLÉS** *Femmes judiciairisées, emprisonnement.*

**SUMMARY** *In Canada, very little research has been conducted on the situation of older women in prison and on the relationships they have with the prison environment. Our article aims to better understand these women by using the existing literature on this topic. Such a review brings to light the relativity of the concept of old age and emphasizes how older women define and give meaning to their experience in correctional facilities. We also want to review some of the existing resources created to help the older inmates in Canadian prisons. Finally, we want to question the efficiency and usefulness of penal policies aimed at these women.*

**KEYWORDS** *Women in prison, imprisonment.*

**RESUMEN** *Es escasa aún la investigación realizada en Canadá sobre la situación de las mujeres de edad avanzada en las cárceles y la relación que éstas mantienen con el medio carceral. Nuestro artículo busca ampliar el conocimiento sobre estas mujeres a partir de los estudios actualmente disponibles. Abordar la cuestión de las mujeres de edad avanzada detenidas implica interrogarse sobre lo relativo del concepto de vejez y sobre la forma en que las mujeres de mayor edad definen y dan sentido a su experiencia en prisión. Nos propusimos también ocuparnos de algunos programas existentes para los detenidos de edad avanzada en las prisiones de Canadá. Todo ello nos condujo, finalmente, a interrogarnos sobre la eficacia y la utilidad de las formas de intervención penal vigentes actualmente destinadas a detenidas de edad avanzada.*

**PALABRAS CLAVE** *Mujeres sentenciadas, encarcelamiento, edad.*

## **Introduction**

Depuis une dizaine d'années, plusieurs recherches ont souligné le vieillissement très marqué des personnes incarcérées. (Uzuoba, 1998 ; Landreville, 2001 ; Sécurité publique Canada, 2007).

---

*Véronique Strimelle est  
professeure agrégée au  
Département de criminologie  
de l'Université d'Ottawa*

---

La croissance constante du nombre de délinquants âgés incarcérés serait le résultat de plusieurs phénomènes : l'augmentation générale du nombre de personnes de 50 ans et plus dans la société, l'allongement de la durée de la détention en lien avec des peines plus sévères et l'âge plus avancé auquel certaines personnes délinquantes seraient arrêtées (Montjean, 2003).

On peut imaginer sans peine que ce vieillissement généralisé des populations détenues aura plusieurs conséquences. En premier lieu, les autorités pénitentiaires devront composer avec les problèmes inhérents au phénomène du vieillissement et les besoins particuliers de cette population, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'accès aux soins médicaux, aux dépenses supplémentaires, aux modes d'intervention appropriés, aux programmes, aux relations avec les autres détenus, aux conditions de suivi après libération et aux possibilités de réinsertion sociale.

Ce vieillissement carcéral portera, en second lieu, à s'interroger sur l'orientation à donner aux modes d'intervention destinés aux populations de détenus plus âgés. Comment arriver à assurer des soins et un support

adaptés aux besoins spécifiques de ces populations dans un environnement dominé par des préoccupations d'ordre correctif et punitif ? Et aussi, comment justifier le maintien d'un discours axé sur l'auto responsabilisation des détenus alors qu'une large portion des détenus âgés vit une perte d'autonomie physique et mentale ?

Dans le cadre de ma communication, je m'intéresserai à une portion spécifique de cette population : les femmes âgées incarcérées. On connaît encore très peu de choses sur ces femmes et particulièrement sur le rapport qu'elles entretiennent avec le milieu carcéral dans lequel elles sont placées.

Ma communication vise tout d'abord à mieux connaître cette population en me basant sur la littérature actuellement disponible sur les femmes âgées en prison. Ce faisant, je veux découvrir qui sont ces femmes et essayer de découvrir ensuite ce qui caractérise leur expérience de l'emprisonnement en tant que femmes et en tant que personnes plus âgées. Il s'agit, bien entendu, d'une première étape, d'un coup de sonde qui, je l'espère, ouvrira la voie à d'autres types de recherches portant sur cette population jusqu'à présent ignorée.

Après avoir brièvement évoqué les difficultés de définir le concept de « personne âgée » et donné quelques renseignements quantitatifs sur le nombre de femmes âgées incarcérées au Canada, j'aborderai les questions suivantes dans mon exposé :

- ❖ Comment se vit l'emprisonnement quand on est une femme « âgée » et/ou que l'on est appelée à vieillir en prison ?
- ❖ Quels sont les rapports avec l'institution, les codétenues, le personnel ?
- ❖ Qu'est ce que cette expérience nous apprend sur la manière dont l'institution carcérale définit et traite les détenues âgées ? Existe-t-il un stéréotype de la « bonne vieille détenue » ?
- ❖ Quelles sont les pistes à suivre pour essayer de transformer un peu la situation des femmes âgées détenues au Canada et ailleurs ?

En ce qui concerne la recherche de documents relatifs aux femmes âgées en prison, je me suis d'abord basée sur ma propre connaissance de ce champ d'étude (Frigon *et al.*, 2003 ; Strimelle, 2007). J'ai aussi consulté différentes productions statistiques relatives aux femmes détenues au Canada, en Angleterre et aux États-Unis, ainsi que les productions relatives à la question du vieillissement des femmes sous un angle

sociologique, gérontologique (Lesemann, 1997 ; Lepage, Guilbeault et Hamelin, 1999 ; Kérisit, 2000 ; Towson, 2005) et les travaux plus rares mariant gérontologie et criminologie (Wahidin, 2004 ; Wahidin et Cain, 2006). J'ai enfin puisé dans les textes criminologiques féministes portant plus généralement sur les enjeux théoriques et pratiques liés à la question des femmes aux prises avec le système pénal (Carlen, 1983 ; Parent, 1998 ; Bertrand, 2002 ; Faith, 2002 ; Richie, 2004 ).

### **L'âge : une question de définitions et d'expériences**

Étant donné que le fait de vieillir est largement tributaire du milieu et des conditions de vie dans lesquels les personnes évoluent, il est très difficile de fixer arbitrairement un seuil d'âge à partir duquel une personne peut être définie comme « vieille ». Ainsi, les recherches menées auprès des personnes incarcérées démontrent que le processus de vieillissement est plus accéléré au sein de cette population en raison notamment de leurs caractéristiques socio-économiques, de leur état de santé et de leurs habitudes de vie. C'est dans cette logique qu'Helen Codd (1998) situe l'âge de la vieillesse à 25 ans (!) dans son étude sur les femmes détenues en Angleterre et au Pays de Galles.

Les services correctionnels du Canada considèrent comme âgée une personne de plus de 50 ans ; c'est aussi généralement le cas en Angleterre et dans certains états des États-Unis (Flynn, 2002). Tout en tenant compte de la relativité du concept de personne âgée et de l'impossibilité de broser un portrait uniforme et représentatif de ces femmes (valides ou non, souffrant de problèmes de santé mentale...), j'adopterai aussi ce barème. En fait, la question n'est pas tant d'identifier de façon exacte des catégories chronologiques, mais le souci de se rattacher à un certain consensus en vue de faire avancer les recherches dans ce champ encore largement en friche.

L'âge a souvent été présenté en recherche criminologique comme une catégorie descriptive supposant que les personnes «âgées» partageaient le même type d'expériences et donc représentaient une catégorie homogène de la population (Pain, 1997b, dans Codd, 1998 : 184). Or, une telle description est loin de correspondre à la réalité (Flynn, 2002 : 203 ; Aday, 2003).

La vieillesse, tout comme la jeunesse, sont des concepts relatifs qui ont connu au cours des dernières décennies bien des bouleversements et des redéfinitions. En fait, les réflexions amorcées par certains sociologues

et gérontologues critiques invitent à revisiter ce concept de personne âgée, à souligner que toute définition de l'âge n'est pas « innocente » et a souvent tendance à diminuer ces personnes, à les rendre « différentes » et à évacuer l'expérience et les forces dont certaines d'entre elles disposent encore. Nous allons voir dans ce qui suit qu'une telle forme de rejet affecte encore plus profondément les femmes âgées aux prises avec le système pénal.

Vieillir revêt aussi une tout autre signification si on provient d'un groupe social aisé ou démuné, si on est un homme ou une femme, si on a fait ou non des études, si on a suivi un parcours d'emploi stable ou chaotique. Au Canada, les femmes ont plus de possibilités de vivre dans la pauvreté, seules et en moins bonne santé que les hommes. Cette féminisation de la pauvreté ne serait pas seulement liée à l'âge, mais essentiellement aux diverses formes de discrimination dont beaucoup de femmes ont fait l'objet au cours de leur vie : l'inégalité des rapports de genre se reflète et se perpétue donc lorsque les femmes prennent de l'âge (Kérisit, 2000).

### **Les femmes âgées en prison**

#### *Les femmes en prison, bref survol des chiffres pour le Canada*

Les services correctionnels du Canada gèrent une population dont les femmes constituent seulement 4 % mais leur population est celle qui augmente le plus rapidement. Les femmes âgées de plus de 50 ans représentaient, quant à elles, 27 % de l'ensemble de la population des femmes sous mandat fédéral en 2006, ce qui représente près du double du chiffre recensé dix ans auparavant (7 % en prison et 20 % en libération conditionnelle). (Sécurité publique Canada, 2007).

Selon d'autres statistiques officielles, l'âge auquel les personnes entraient au pénitencier avait aussi augmenté (40 ans et plus). Qui plus est, on constate aussi un allongement des peines et l'augmentation du nombre de femmes condamnées à perpétuité, ce qui veut dire que plus de femmes sont aussi susceptibles de passer une bonne partie de leur existence en prison et donc d'y vieillir<sup>ii</sup>.

#### *Les femmes âgées détenues : une minorité oubliée*

Malgré l'augmentation constante de leur nombre, les personnes âgées de 50 ans et plus représentent encore une minorité parmi les femmes

---

[Strimelle, V. Les femmes âgées incarcérées au Canada : une population invisible ? |

judiciarisées. C'est ce petit nombre qui justifie sans doute le peu d'intérêt que les chercheurs ont manifesté jusqu'à présent à l'égard de cette population. Une telle invisibilité s'explique aussi par le fait que les statistiques officielles ont longtemps ignoré la différenciation par genre des populations incarcérées, ce qui faisait des femmes détenues une population négligée et ignorée (Bertrand, 2002).

Les recherches menées par Flynn aux États-Unis et par Wahidin en Angleterre permettent un peu de lever le voile et surtout de mieux caractériser l'expérience de ces femmes en institution, même si bien sûr, il faut tenir compte des différences multiples qui existent entre ces pays.

Parmi les femmes âgées rencontrées dans le cadre de sa recherche, Flynn (2002) identifie trois types spécifiques de détenues :

1. Les femmes âgées incarcérées pour un premier délit. Les délits pour lesquels elles sont incarcérées sont identifiés comme des crimes graves (meurtre prémédité, homicide) qu'elles ont commis assez tard dans leur vie et pour lesquels elles purgent une longue peine. Ces crimes sont majoritairement liés à une situation de violence conjugale subie depuis longtemps. Ces détenues sont peu familiarisées avec la vie en prison et éprouvent donc souvent des problèmes majeurs d'adaptation au milieu carcéral. Elles présentent en général peu de danger à leur sortie et sont plus en mesure de se réintégrer dans la société.
2. Les femmes qui ont subi plusieurs incarcérations et qui connaissent en général des problèmes de consommation de drogue ou d'alcoolisme. Certaines d'entre elles ont commis des vols, des fraudes, des délits reliés aux drogues et de conduite avec facultés affaiblies. Les crimes violents que certaines ont commis sont des vols à main armée et des voies de fait graves. Il s'agit d'un groupe qui « s'adapte » assez bien à la vie institutionnelle mais qui éprouve par contre plus de difficultés de réinsertion.
3. La dernière catégorie regroupe des femmes qui ont commis des crimes graves quand elles étaient plus jeunes et qui, de ce fait, ont passé une grande partie de leur vie en prison. On peut supposer que ce sont elles qui éprouveront le plus de difficultés à se réinsérer, étant donné le poids de la longue institutionnalisation, les liens quasi inexistantes avec l'extérieur et l'absence de socialisation par les études ou par le travail.

Flynn souligne à quel point toutes ces femmes sont peu visibles dans le milieu carcéral ; elles sont souvent isolées physiquement et psychologiquement car elles ne peuvent participer aux activités et programmes qui ne sont pas adaptés à leurs besoins. Par exemple, la disposition physique des lieux les empêche de se rendre dans certains lieux où les programmes et activités sont destinés à une population jeune et active. Beaucoup de ces femmes souffrent aussi de problèmes de santé chroniques et les institutions dans lesquelles elles sont enfermées ne peuvent leur fournir les soins adéquats. En ce sens, l'institutionnalisation est loin de les aider à rester alertes et responsables de leur vie, les plongeant plutôt dans un état de désespoir et d'inactivité qui les fragilise plutôt qu'il ne les mobilise.

Cet état de fait est d'autant plus déplorable que la majorité de ces femmes présentent très peu de danger pour leur propre sécurité et pour la sécurité du public en général. De plus, elles récidivent rarement et pourraient donc bénéficier de mesures non carcérales plus appropriées à leurs besoins.

En Angleterre, l'étude d'inspiration foucaldienne menée en 2004 par Wahidin auprès de femmes de plus de cinquante ans en prison vient renforcer et approfondir la réflexion amorcée par Flynn. Selon l'auteure, l'institution ne se contente pas d'enlever la liberté ; de par sa logique et son fonctionnement, elle produit aussi des discours et stimule des pratiques qui affectent négativement l'identité et l'expérience des femmes âgées incarcérées. La surveillance continue, l'isolement, les remarques désobligeantes et méprisantes des codétenues plus jeunes et des surveillantes, le fait de voir ses capacités physiques et mentales diminuer progressivement et l'absence d'activités stimulantes sont autant d'éléments qui participent à l'appareil punitif et qui viennent en exacerber la violence intrinsèque.

Au sein des institutions pénitentiaires, les femmes âgées sont généralement identifiées et perçues comme des personnes inutiles, improductives physiquement et économiquement, ayant en quelque sorte perdu leurs « qualités féminines » comme la jeunesse du corps et la capacité de susciter le désir. Cette représentation des femmes âgées véhiculée en milieu carcéral reflète, en les exagérant, les tendances « âgistes » de la société en général et les place aux marges de la population incarcérée.

Les attentes implicites du milieu institutionnel obligent aussi les femmes âgées à se plier à un modèle de comportement auquel elles ne

souscrivent pas toujours. Plusieurs femmes interviewées par Wahidin mentionnent en effet que le milieu ambiant les encourage à jouer un rôle de nourricières, de conseillères, de substituts maternels auprès de plus jeunes, renforçant de cette façon le stéréotype socialement accepté de la « bonne grand-mère ». Évidemment, quand certaines femmes refusent de se conformer à un tel modèle, elles deviennent des « vieilles dames indignes », rejetées et isolées, mais celles qui se plient au jeu sont tout autant isolées et infantilisées, obligées de plus à adopter une attitude qui ne correspond ni à ce qu'elles sont ni à ce qu'elles veulent.

Que faire alors face à cette situation ? Wahidin remarque que certaines femmes ont développé une forme de résistance au moule institutionnel, mais l'influence de la logique carcérale est insidieuse et les difficultés physiques qui s'accumulent au fur et à mesure de la prise d'âge n'aident pas...

Même si les populations plus âgées ne cessent de croître, l'absence de recherches à leur sujet est très préoccupante et cela pourrait avoir à long terme des conséquences sur le fonctionnement même du système de justice criminelle. Parmi les solutions préconisées, Wahidin souligne la nécessité de repenser les politiques et les pratiques d'intervention auprès des populations plus âgées en prison, d'investir plus d'argent dans l'établissement de programmes de soins spécifiques aux femmes âgées en prison. Cela n'impliquerait pas nécessairement la mobilisation de sommes énormes – que les divers gouvernements ne sont d'ailleurs pas prêts à céder – mais cela permettrait par exemple de rendre les lieux plus accessibles aux personnes âgées (par exemple, installer des portes et des fenêtres qui s'ouvrent plus facilement, placer des prises de courant dans des endroits accessibles...).

La formation du personnel devrait aussi être reconsidérée de manière à prendre en charge les populations âgées. Aux États-Unis, certains programmes spécifiques ont été élaborés pour les détenus âgés (en majorité des hommes). Par exemple, en Floride, les autorités pénitentiaires ont privilégié la création d'unités spéciales pour détenus âgés, qui sont hébergés et soignés dans des locaux distincts des autres. Le fait de pouvoir bénéficier de services à part ne devrait cependant pas les empêcher de participer à la vie avec les autres codétenues afin de mieux aider celles qui vont sortir à s'adapter à la vie dans la société une fois sorties (Wahidin, 2004 : 188).

Même si la population âgée continue de croître en général dans les prisons, Wahidin note que très peu de recherches sont menées



actuellement pour mieux cerner les besoins de ces personnes. De même que certaines populations comme les jeunes contrevenants sont traitées différemment que les adultes dans le système pénal, elle suggère d'envisager à long terme la mise en place de services spécifiques pour les personnes plus âgées aux prises avec le système pénal.

Les recherches de Flynn et de Wahidin concernent des populations détenues dans d'autres pays que le Canada ; on peut néanmoins considérer que certaines de leurs constatations pourraient s'appliquer sans problèmes aux femmes détenues dans les pénitenciers fédéraux et dans les prisons provinciales du Canada. Au Canada, les services correctionnels fédéraux soulignent la nécessité de réviser leurs programmes afin de tenir compte des besoins spécifiques des populations détenues vieillissantes. Certains programmes, comme le programme RELIEF ont été développés par le service correctionnel du Canada en 1999. Le programme fonctionne en Colombie-Britannique, au centre correctionnel communautaire Sumas. Partant du principe selon lequel l'âge et les déficiences liées à l'âge ne devraient pas être perçus comme des maladies à traiter mais « ... plutôt comme une composante du processus vital que l'on doit comprendre et avec laquelle on doit composer avec dignité » (Stewart, 2000 : 40), le programme vise à aider à la réinsertion sociale des délinquants âgés en leur offrant notamment des soins adaptés dans une des ailes résidentielles autonomes, des services appropriés dispensés par un personnel soignant compétent. Il reste enfin la question des femmes âgées. Où sont-elles là-dedans ? Quasiment invisibles, quasiment inexistantes au regard de l'institution et pourtant bien réelles<sup>iii</sup>. Beaucoup reste encore à faire au Canada pour connaître ces « femmes invisibles », pour mettre en évidence leur parcours, leurs problèmes particuliers, leur rapport à l'institution, leurs trajectoires de réinsertion<sup>iv</sup>.

D'autres projets sont encore en cours actuellement. On peut cependant déplorer que ces programmes ne s'appliquent encore qu'à une petite proportion de l'ensemble des personnes âgées détenues au Canada et qu'ils ne s'adressent bien souvent qu'aux hommes.

## Conclusion

Depuis bientôt deux décennies, on observe une radicalisation progressive des politiques pénales à l'égard des populations délinquantes. Au nom de la protection de la société et de la gestion du risque, des peines plus sévères et plus longues sont recommandées. La proportion de plus en

---

[Strimelle, V. Les femmes âgées incarcérées au Canada : une population invisible ? |

plus élevée de détenus âgés vient bouleverser une telle interprétation et remet en question l'idée selon laquelle l'emprisonnement reste la solution adéquate pour toutes les catégories de délinquants. En effet, si les politiques préconisées peuvent à la limite s'appliquer à des populations dont la dangerosité ou les possibilités de récidive sont avérées mais rares, ont-elles encore un sens pour les personnes affectées par de grandes fragilités physiques et mentales ? Étant donné la proportion croissante de ce type de population dans le monde carcéral, la question se doit d'être évoquée pour éviter d'en arriver à l'adoption de politiques inutilement répressives et potentiellement abusives.

Aborder la question des personnes plus âgées en prison conduit ainsi à s'interroger plus globalement sur l'efficacité des formes d'intervention actuelles auprès des femmes et sur la persistance d'une logique carcérale qui continue à s'imposer malgré les multiples rapports (groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, commission Arbour, rapports de la vérificatrice générale, rapports de l'enquêteur correctionnel, commission canadienne des droits de la personne), démontrant que les femmes incarcérées posent peu de risques pour la sécurité et sont moins susceptibles que les hommes de retourner en prison. Pour certaines chercheuses féministes, l'emprisonnement ne peut en aucun cas répondre de façon appropriée à la criminalité des femmes, d'autant plus que la prison reste, à leurs yeux, un bastion de la culture masculine (Faith, 2002). Les rares études recensées soulignent en tout cas la nécessité de repenser les formes d'intervention auprès des femmes judiciairisées plus âgées en prêtant attention à la singularité de leurs expériences, en tenant compte du contexte structurel d'oppression qu'elles subissent, en essayant d'atténuer, voire supprimer, l'idéologie pénale et de transformer les pratiques qui en sont issues.

## Références

- Aday, R. (2003). *Aging prisoners: Crisis in American Corrections*. Westport : Praeger.
- Bertrand, M.-A. (2002). Progrès, recul et stagnation : Tableau contrasté des conditions de vie des femmes incarcérées au Canada. *Criminologie*, 35 (2),135-146.
- Carlen, P. (1983). *Women's Imprisonment: A Study in Social Control*. London, UK: Routledge.
- Codd, H. (1998). Older women, criminal justice, and women's studies. *Women's Studies International Forum*, 21 (2),183-192.

- Dell, C., Sinclair, R., & Boe, R. (2001). *Caractéristiques des femmes d'âge adulte purgeant une peine fédérale au Canada. Tendances de 1981 à 1998*. Ottawa: Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche.
- Faith, K. (2002). La résistance à la pénalité : un impératif féministe. *Criminologie*, 35 (2), 113-134.
- Flynn, E. (2002). Life at the margins: Older Women Living in Poverty. In J. Figueira-McDonough & R. C. Sarri, *Women at the Margins: Neglect, Punishment, and Resistance* (203-227). New York: The Haworth Press.
- Frigon, S., Strimelle V., & Renière, C. (2003). *Insertion et maintien en emploi des femmes judiciairisées au Québec*. Montréal : Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte.
- Kérisit, M. (2000). Les figures du vieillissement des femmes en gérontologie. In S. Frigon & M. Kérisit (dir.). *Du corps des femmes. Contrôles, surveillances et résistances* (195-228). Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.
- Landreville, P. (2001). Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec : réflexions à propos des théories et des paradigmes en criminologie. *Sociologie et Sociétés*, 33 (1), 53-66.
- Lepage, F., Guilbeault, D., & Hamelin, M. (1999). *Des nouvelles d'elles: les femmes âgées du Québec*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- Lesemann, F. (1997). Les jeunes visages du vieillissement. *Lien Social et Politiques*, 38, 5-9.
- Montjean, M.-H. (2003). *Et si l'incarcération accélérât le processus de vieillissement ?* [http://prison.eu.org/article.php?id\\_article2573](http://prison.eu.org/article.php?id_article2573), mis en ligne le 25 mars 2003.
- Parent, C. (1998). *Féminismes et criminologie*. Paris : De Boeck université.
- Richie, B. (2004). Feminist Ethnographies of Women in Prison. *Feminist Studies*, 30 (2), 438-450.
- Sécurité publique Canada (2007). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ottawa : Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- Shantz, L. (2008). *After Prison: Pathways to Reintegration for Older Women in Ottawa*. Thèse de maîtrise non publiée, Université d'Ottawa : Criminologie/Étude des femmes, Ottawa.
- Stewart, J. (2000). Programme visant à favoriser la réinsertion sociale des délinquants âgés ou avec une déficience qui purgent une peine de longue durée (RELIEF). *Forum/Recherche Sur L'Actualité Correctionnelle*, 12 (3), 40-44.
- Strimelle, V. (2007). À la recherche d'une population invisible, les femmes âgées en prison au Canada. *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, septembre-octobre, 816-840.
- Towson, M. (2005). *La problématique de la pauvreté pour les Canadiennes, document d'information*, Ottawa : Condition féminine Canada.
- Uzuoaba, J. H. (1998). *La gestion des délinquants âgés : Où en sommes-nous ?* Rapport de recherche. Ottawa : Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche.
- Wahidin, A. (2004). *Older women and the criminal justice system: running out of time*. London/Philadelphia: Jessica Kingsley.
- Wahidin, A., & Cain, M. (dir.) (2006). *Ageing, Crime and Society*, Cullompton: Willan.

---

<sup>i</sup> Cette communication est tirée de Strimelle (2007). À la recherche d'une population invisible, les femmes âgées en prison au Canada. *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, septembre-octobre, 816-840.

<sup>ii</sup> Le nombre de détenues condamnées à l'emprisonnement à perpétuité a augmenté graduellement et considérablement entre 1981 (31) et 1998 (67). Puis, il y a eu des fluctuations mineures. Le maximum a été atteint en 1997 (70) et le minimum en 1981 (31) (Dell *et al.*, 2001 : 39).

<sup>iii</sup> Pour les femmes détenues au fédéral, un projet d'unité spéciale pour femmes âgées serait en préparation au pénitencier de Joliette (Québec). Ce projet vise à offrir des services spéciaux aux détenues plus âgées tout en maintenant la cohabitation avec des détenues appartenant à d'autres catégories d'âge. Nous n'avons jusqu'à présent trouvé aucun autre renseignement sur ce projet.

<sup>iv</sup> Au sujet de la réinsertion des femmes âgées judiciairisées, voir la récente thèse de maîtrise de Shantz (2008) sur la réinsertion des femmes âgées à Ottawa.